



RÈGLEMENT | Tremplin des Jeunes Artistes

Organisé par le Lions Club de Benfeld-Erstein
District 103 Est - Zone 54

Article 1 . Objet

Le LIONS CLUB de Benfeld-Erstein organise une manifestation donnant la possibilité à tous les jeunes de 10 à 22 ans de se produire devant un public sur une véritable scène. Il s'agit de mettre à l'honneur de jeunes artistes en herbe faisant preuve de talent et de leur permettre de présenter leur numéro (danse, chant, magie, musique, arts du cirque, humour...) pendant 5 à 10 minutes. Le numéro peut être présenté seul, ou en duo, ou par un groupe.

Article 2 . Organisation

L'inscription des Candidatures est libre et gratuite.

2 . 1 Déroulement des Inscriptions / Présélections

Pour permettre cette manifestation, 2 phases sont à respecter :

a . Première phase :

Le bulletin d'inscription pourra être obtenu :

- Par courriel adressé à : tremplin.jeunes.artistes@gmail.com
- Il est également téléchargeable sur le Site Internet du Club :
<https://lions-benfeld-erstein.fr/tremplin-jeunes-artistes.html>
Renseignements : Catherine BAUMERT · 06 07 12 58 23

Les dossiers d'inscription complets sont souhaités au plus tard le 10 février 2023. Ces dossiers devront comporter le bulletin dûment complété et signé (signature d'un parent - représentant légal - lorsque le candidat est mineur) et éventuellement, un CD, un DVD, une clef USB, une plaquette de présentation... Dans le cas d'un groupe, chaque membre doit compléter et signer un bulletin d'inscription (ou de l'un de ses parents pour les membres mineurs).

Ce dossier devra être adressé :

- De préférence par courriel comportant en pièce jointe le bulletin signé et scanné à tremplin.jeunes.artistes@gmail.com
- Ou par courrier postal à Catherine BAUMERT / 9 rue des Prés - 67150 BOLSENHEIM · 06 07 12 58 23

La notification de l'inscription définitive sera confirmée par courriel ou SMS dès réception du dossier complet. La confirmation comprendra des informations générales relatives au déroulement des auditions. (Casting)

> Les proches et les amis du Comité de sélection et du Jury ne peuvent pas s'inscrire par souci de partialité <

b . Deuxième phase :

Chaque candidat sera contacté par mail en vue de définir la date, l'heure et les modalités pratiques de son audition.

Les auditions auront les 4 & 11 Mars 2023.

Chaque candidat sera informé individuellement du résultat de l'audition après les délibérations du Comité de sélection.
Cette information se fera dans un délai raisonnable après les dernières auditions par courriel, SMS, ou téléphone.



RÈGLEMENT | Tremplin des Jeunes Artistes Organisé par le Lions Club de Benfeld-Erstein District 103 Est - Zone 54

2.2 Manifestation

La manifestation aura lieu le **13 mai 2023 à 19h30** à la **Salle des Fêtes de Benfeld** et sera ouverte à tout public. L'entrée de la Soirée est payante car il s'agit d'une **soirée caritative** dont les bénéficiaires financeront des vacances pour les jeunes issus de familles défavorisées, ainsi que les prix et récompenses remis aux candidats.

Des répétitions auront lieu dans la journée du **13 mai 2023**. Les candidats sont tenus d'y participer. **Une absence entraînerait l'annulation du numéro**. Tous les candidats doivent être présents dès le début du spectacle.

Article 3 . Comité / Jury et prix

3.1 Composition et prérogatives du Comité de sélection et du Jury

Un **Comité de sélection** composé notamment de **membres du Lions Club** retiendra les candidats qui pourront se produire lors de la manifestation. Pour garantir la qualité du spectacle, le Comité définira également des catégories en fonction du nombre et de l'âge des candidats.

Lors de la manifestation, les prestations seront jugées par un **Jury composé de personnalités qualifiées du monde musical ou artistique** (*artistes, professeurs, musiciens, journalistes...*), **d'élus et de membres du Lions Club**.

Les délibérations du Comité de sélection et du Jury sont secrètes et ses **décisions sans appel**. Un membre du Jury qui est ou a été le professeur d'un candidat ne peut participer aux votes le concernant et veillera à ce titre à donner pouvoir à un autre membre.

Le bureau du **Lions Club de Benfeld-Erstein** est seul habilité à prendre les décisions propres à régler tout problème lié à l'organisation des épreuves qui ne trouveraient pas de réponse clairement explicitée dans le présent règlement.

3.2 Prix

Des prix seront attribués aux Lauréats selon les catégories définies par le **Comité de sélection**.

Article 4 . Aspects légaux

La manifestation donnera lieu à des photographies et vidéos par le **Lions Club** à des seules fins de communication et de promotion des activités du Club, sans finalité commerciale de quelque ordre que ce soit. L'inscription d'une personne majeure ou mineure (*dûment autorisée par un de ses représentants légaux*) à cette manifestation implique en conséquence que les candidats (*et leurs représentants légaux*) autorisent le **Lions Club** à :

- réaliser des images par un dispositif analogique ou numérique de captation d'images (*photographies, vidéos*)
- utiliser les prises de vue réalisées en vue de leur publication sur le **Site Internet du Club**,
et le cas échéant de la réalisation d'un montage sur un support audio-visuel numérique
ou de leur publication dans un article / d'une plaquette sur support papier.



RÈGLEMENT | Tremplin des Jeunes Artistes Organisé par le Lions Club de Benfeld-Erstein District 103 Est - Zone 54

Les images réalisées pourront ainsi être reproduites et représentées sur le Site Internet <https://lions-benfeld-erstein.fr/tremplin-jeunes-artistes.html> ainsi que sur la page Facebook du Club, ou toute autre adresse de substitution créée par le Lions Club. Les candidats se déclarent informés du fait que les prises de vues réalisées seront diffusées sur le réseau Internet et que la communication au public ainsi réalisée ne peut pas nécessairement être contrôlée (caches, risque de création de liens hypertextes, copies des photographies ou vidéos). L'autorisation est accordée à titre gratuit. En conséquence, aucune rémunération ou dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée au Lions Club.

Le Lions Club s'interdit :

- de céder ou concéder le bénéfice de la présente autorisation à un tiers
- de diffuser toute prise de vue qui pourrait porter atteinte à la dignité, à l'honneur de la personne photographiée ou filmée.

Les candidats (ou leurs représentants légaux) pourront à tout moment demander à ce que les prises de vue soient retirées du site ou fassent l'objet d'un floutage. Cette demande sera formulée auprès du Président en exercice du Lions Club de Benfeld-Erstein par lettre recommandée avec accusé de réception. Le retrait ou le floutage sera effectué dans un délai raisonnable au regard des contraintes techniques imposées par la modification de la ou des pages dont le Lions Club assure directement la maintenance et sur lesquelles figurent les prises de vues. Le Lions Club décline toute responsabilité s'agissant des copies ou caches dont techniquement il ne peut avoir la maîtrise.

La participation à cette manifestation sous-entend l'acceptation sans réserve du présent règlement.

